

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

PIERRE CAUBOUÉ

Chronique des statistiques bancaires et des questions monétaires

Journal de la société statistique de Paris, tome 105 (1964), p. 217-227

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1964__105__217_0

© Société de statistique de Paris, 1964, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

IV

CHRONIQUE DES STATISTIQUES BANCAIRES ET DES QUESTIONS MONÉTAIRES

Dans cette chronique, qui est la vingtième que je publie dans ce journal, je commencerai par donner les dernières situations publiées au B. A. L. O. au moment où j'écris, c'est-à-dire fin octobre 1964.

Celles-ci se trouvent être les situations au 31 décembre 1963 et au 30 juin 1964.

Je donnerai, afin de permettre des comparaisons instructives, la situation au 31 décembre 1962.

ACTIF

	En millions de F		
	31 décembre 1962	31 décembre 1963	30 juin 1964
Caisse T. P. Banques d'émission	1 999	2 359	2 207
Banques et correspondants	12 598	14 204	15 133
Portefeuille effets	61 850	64 055	60 576
Coupons	169	148	190
Comptes courants	9 116	11 226	12 867
Avances garanties	1 505	1 383	1 379
Avances et débiteurs divers	2 667	3 040	4 384
Débiteurs par acceptations	2 158	2 517	2 640
Titres	2 238	2 756	3 010
Actionnaires	15	22	20
Comptes d'ordre et divers	2 054	2 564	1 788
Immeubles et mobilier	633	969	1 070
Pertes des exercices antérieurs	1	1	1
	97 003	105 244	105 265
Balance (position des agences extra-métropolitaines)	13	97	114
	97 016	105 341	105 379

PASSIF

	En millions de F		
	31 décembre 1962	31 décembre 1963	30 juin 1964
Comptes de chèques et comptes spéciaux	24 873	28 848	30 475
Comptes courants	31 844	30 793	27 482
Banques et correspondants	11 718	15 661	16 728
Comptes exigibles après encaissement	2 482	2 832	3 332
Créditeurs divers	5 810	5 519	5 600
Acceptations à payer	2 162	2 512	2 640
Dividendes restant à payer	6	7	45
Bons et comptes à échéance fixe	10 020	9 506	10 117
Obligations	601	580	566
Comptes d'ordre et divers	3 891	4 546	3 639
Réserves	1 527	1 773	1 924
Capital	2 043	2 721	2 782
Bénéfices reportés	39	43	49
	<u>97 016</u>	<u>105 341</u>	<u>105 379</u>

HORS BILAN

Engagements par cautions et avals	12 783	14 992	16 403
Effets circulant sous endos (1)	14 738	14 926	15 285
Ouvertures de crédits confirmés	3 427	3 637	4 031

(1) Les effets escomptes circulant sous endos ne comprennent ni les valeurs du Trésor, ni les valeurs assimilées.

Cette situation ne comprend pas la Banque de France, le Crédit foncier de France, le Crédit national, la Banque française du commerce extérieur, les banques populaires, les banques du secteur coopératif, les caisses de Crédit agricole.

Nous allons étudier l'évolution de ces différents postes pendant la période envisagée, postes dont, dans nos précédentes chroniques, nous avons donné la signification.

ACTIF

Portefeuille effets

31 décembre 1962	61 850	
31 décembre 1963	64 055	soit une augmentation de 3,56 %
30 juin 1964	60 576	soit une diminution de 5,43 %

Les mouvements de ce compte ont été dans le même sens que les années précédentes, mais leur amplitude a été beaucoup moins élevée et on peut même dire que pendant la période sous revue ce compte est resté stable.

Comptes courants

31 décembre 1962	9 116	
31 décembre 1963	11 226	soit une augmentation de 23,14 %
30 juin 1964	12 867	soit une augmentation de 14,61 %

Ce compte a continué sa progression commencée les années précédentes. Il renferme les crédits non mobilisables. Dans notre dernière chronique, nous écrivions à la page 244 : « Pendant le premier semestre 1963, l'augmentation des encours bancaires a surtout porté sur les crédits non mobilisables. La plupart des crédits mobilisables ne l'étant plus dans une certaine mesure par suite des restrictions de crédit, les banques ont plus d'intérêt à accorder des crédits non mobilisables sur lesquels elles perçoivent des intérêts et commissions plus élevés. » Cette observation reste valable pour la période sous revue,

Avances garanties

31 décembre 1962	1 505		
31 décembre 1963	1 383	soit une diminution de	8,10 %
30 juin 1964	1 379	soit une diminution de	0,28 %

C'est la première fois que ce compte comporte une baisse. Comme il comprend les reports, on peut l'expliquer par la diminution de l'activité de la Bourse.

Titres

31 décembre 1962	2 238		
31 décembre 1963	2 756	soit une augmentation de	23,14 %
30 juin 1964	3 010	soit une augmentation de	9,21 %

Compte en forte augmentation sur la période précédente.

*PASSIF**Comptes chèques, comptes spéciaux et comptes courants*

31 décembre 1962	56 717		
31 décembre 1963	59 641	soit une augmentation de	5,15 %
30 juin 1964	57 957	soit une diminution de	2,82 %

Les mouvements de ces comptes ont été dans le même sens que les années précédentes mais leur amplitude a été beaucoup moins élevée et on peut même dire que pendant la période sous revue leur total est resté stable. Pour la première fois depuis la création des statistiques bancaires, le montant des comptes chèques, c'est-à-dire des comptes des particuliers, a dépassé celui des comptes courants, c'est-à-dire celui des comptes des entreprises, alors qu'en 1950 le montant des comptes chèques figurait pour 42 % du montant des comptes courants. Cette modification dans les dépôts est due à la création des comptes spéciaux, à la recherche par les banques de nouveaux déposants, à un accroissement de l'épargne liquide et à l'enrichissement général des particuliers.

Banques et correspondants

31 décembre 1962	11 718		
31 décembre 1963	15 661	soit une augmentation de	33,64 %
30 juin 1964	16 728	soit une augmentation de	6,81 %

Sensible progression de ce compte au cours de l'année 1963 due sans doute à une augmentation du recours des banques aux avances à 30 jours à l'Institut d'émission. Leur plafond ayant été atteint le compte n'a pu progresser pendant le premier semestre 1964.

Créditeurs divers

31 décembre 1962	5 810		
31 décembre 1963	5 519	soit une diminution de	5 %
30 juin 1964	5 600	soit une augmentation de	1,46 %

Variations infimes sans signification, ce compte se divisant en plusieurs rubriques hétérogènes qui intéressent la Bourse, les titres, les dispositions à payer, les agences et succursales.

Bons et comptes à échéance fixe

31 décembre 1962	10 020		
31 décembre 1963	9 506	soit une diminution de	5,12 %
30 juin 1964	10 117	soit une augmentation de	6,42 %

Les variations, peu importantes et en sens contraire, de ce compte confirment ce que nous avons écrit à son sujet dans notre précédente chronique à savoir qu'il avait fait son plein.

Capital

31 décembre 1962	2 043	
31 décembre 1963	2 721	soit une augmentation de 33,18 %
30 juin 1964	2 782	soit une augmentation de 2,24 %

La forte augmentation enregistrée en 1963 a été due pour une faible part à une augmentation de capital d'un total de 180 millions répartis entre les quatre grandes banques nationalisées qui a été faite par incorporation des réserves de réévaluation et pour une plus grande part, 40 %, à d'importantes augmentations de capital de banques d'affaires. Il s'en est suivi une amélioration sensible du rapport entre les fonds propres des banques et leurs exigibilités. Ce rapport était de 16 % en 1938, de 2,9 % en 1949, de 4,8 % en 1960 et en 1962. Il est passé à 5,3 % fin 1963, proportion encore très faible.

HORS BILAN

Engagements par cautions et avals

31 décembre 1962	12 783	
31 décembre 1963	14 992	soit une augmentation de 17,28 %
30 juin 1964	16 403	soit une augmentation de 9,41 %

Augmentation normale, les marchés de l'État et les impôts indirects qui sont le principal objet de ces cautions progressant d'année en année.

Effets escomptés circulant sous endos

31 décembre 1962	14 738	
31 décembre 1963	14 926	soit une augmentation de 1,27 %
30 juin 1964	15 285	soit une augmentation de 2,40 %

Ces chiffres accusent comme pour les années précédentes une certaine stabilité.

Ouvertures de crédits confirmés

31 décembre 1962	3 427	
31 décembre 1963	3 637	soit une augmentation de 6,12 %
30 juin 1964	4 031	soit une augmentation de 10,83 %

CONCLUSION

Pendant la période sous revue la situation des banques a connu une stabilité sans précédent qui est certainement due aux mesures prises dans le cadre du plan de stabilisation.

L'ENCADREMENT DU CRÉDIT

On se rappelle que le 14 novembre 1963 le taux d'escompte de la Banque de France fut porté de 3,5 à 4 %. Il apparut au ministre des Finances et au gouverneur de la Banque de France que, du fait de cette disposition, l'ensemble des taux minimaux pratiqués par les banques se trouveraient automatiquement portés à un niveau trop élevé et qu'il serait au contraire opportun de donner aux banques une liberté d'appréciation plus grande en ce qui

concerne les conditions qu'elles appliquent dans leurs rapports avec la clientèle. C'est pourquoi le Conseil national du Crédit a été amené à adopter un projet de décision aux termes duquel un mode de calcul sera dorénavant appliqué au taux modérateur T.

Aux termes de cette décision :

— T sera égal au taux d'escompte de la Banque de France lorsque celui-ci sera fixé à 3,50 %.

— Lorsque le taux d'escompte de la Banque de France sera supérieur à 3,50 %, T s'établira à ce taux diminué de la différence entre le taux de la Banque de France et 3,50 %.

— Quand le taux d'escompte de la Banque de France sera inférieur à 3,50 %, T s'établira à ce taux diminué de la moitié de la différence entre 3,50 % et le taux de la Banque.

Le 14 février 1964, le taux des planchers des bons du Trésor, appelés dorénavant certificats de trésorerie, était abaissé de 15 à 13 %. Cela faisait l'objet d'un plan général qui consistait à libérer les banques des charges de la trésorerie publique. Depuis 1960, le taux avait été ramené par étapes successives de 25 à 15 %. En ce qui concerne les prêts spéciaux à la construction, le ministre des Finances faisait connaître à la même date que le Crédit foncier de France devrait dorénavant trouver par ses émissions les capitaux nécessaires pour consolider les crédits à moyen terme alors qu'auparavant il recourait en partie à des dotations budgétaires. Les crédits à moyen terme à la construction étaient stabilisés au niveau de 10 milliards de francs atteint à la fin de 1963, ce montant devant être ensuite progressivement réduit. Les autorisations nouvelles de prêts spéciaux à consentir en 1964 restaient fixés à 2,85 milliards. L'ensemble des mesures concernant les crédits à moyen terme à la construction devait faire l'objet d'une convention entre le ministre des Finances, la Banque de France et les organismes spécialisés. Cette convention n'est pas encore intervenue au 1^{er} novembre 1964.

Le ministre des Finances annonçait que ces réformes étaient décidées pour « vacciner » définitivement la France contre son mal chronique, l'inflation. C'était vraiment un terme bien pompeux. Le ministre oubliait que l'inflation dont souffrait la France depuis la Libération avait son origine dans les prix et les salaires beaucoup plus que dans la monnaie.

Le 1^{er} juin, le plancher des certificats de trésorerie fut ramené à 10 %.

Le 4 juin, le Conseil national du Crédit prit des mesures importantes. Temporairement et en vue de faciliter l'échéance de fin juin qui s'avérait difficile, le coefficient de trésorerie fut ramené de 36 à 34 %; le taux de pénalisation pour les dépassements d'escompte auprès de la Banque de France (dit super-enfer) fut porté de 6 à 7,5 %; le volume global du crédit que peuvent consentir les sociétés de ventes à tempérament fut ramené de neuf à huit fois le montant de leurs ressources.

Le 24 juin 1964, à la Chambre des députés, le ministre des Finances déclara que les objectifs du plan de stabilisation avaient été atteints dans des conditions relativement satisfaisantes.

Restait un point décevant : le commerce extérieur. « La hausse des prix, disait-il, au cours des huit derniers mois avait été de 1,4 %. Sans le plan de stabilisation, elle aurait atteint 3 %. Au cours du premier trimestre 1964, les prix ont augmenté de 0,7 % en France, de 1 % en Belgique, de 1,5 % en Italie et en Allemagne fédérale, de 3 % aux Pays-Bas. Les prix de gros français ont seuls été stables.

Après neuf mois, le front de l'inflation subsiste en Italie et aux Pays-Bas. Les indices montrent qu'il s'est éloigné de la France.

Le plein-emploi, ajoutait-il, et le niveau de vie ont été maintenus. L'expansion s'est poursuivie. Les finances publiques se sont améliorées. »

Pour l'échéance de fin juillet, le coefficient de trésorerie fut encore abaissé d'un point à 33 %.

Une étude de l'O. C. D. E. parue en septembre sur la situation économique de la France constatait que neuf mois après son lancement, le bilan du plan de stabilisation apparaissait comme positif. « La hausse des prix a été très sensiblement ralentie, (+ 1/2 % d'octobre à avril pour les prix à la consommation, légère baisse pour les prix de gros). L'évolution des salaires est moins nette : un certain fléchissement du taux de croissance au quatrième trimestre 1963 a été suivi d'une expansion plus forte au premier trimestre de 1964, mais celle-ci semble reliée à des facteurs spécifiques. Enfin le déséquilibre commercial paraît, compte tenu des facteurs saisonniers, avoir cessé de s'aggraver depuis le quatrième trimestre de 1963. » Dans l'avenir, le rapport notait que « la question du maintien d'un niveau de la demande correspondant à un relatif plein-emploi des capacités et de la main-d'œuvre pourrait se poser ».

Afin de faciliter le règlement des échéances de fin octobre, novembre et décembre 1964 qui s'annonçait particulièrement difficile, le gouverneur de la Banque de France abaissa pour ces périodes, le 9 octobre, le taux minimum de trésorerie des banques de 36 à 34 %. Pour-suivant sa politique de désendettement du Trésor public vis-à-vis des banques, le ministre des Finances abaissa le 14 octobre le plancher des certificats de trésorerie de 10 à 7,5 % du montant du passif exigible.

Malheureusement, la stabilité des prix ne dura pas. Pendant les mois de septembre et d'octobre, ils enregistrèrent une hausse mensuelle de 0,4 %, ce qui, si cette hausse devait se maintenir, entraînerait une élévation annuelle de près de 5 %, aussi le gouvernement envisagea-t-il, au début de novembre, de nouvelles mesures de taxation des prix de détail.

DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET AUTRES INTÉRESSANT LES BANQUES

Un arrêt du 24 janvier 1964 du Conseil d'État a reconnu l'État responsable de l'insuffisance du contrôle exercé par la Commission de Contrôle des Banques sur un établissement financier. (Cet établissement utilisait les titres déposés par la clientèle pour la couverture des opérations à terme effectuées par le directeur de l'établissement, ses proches parents et amis, et la commission qui lui avait déjà adressé en vain plusieurs avertissements s'était bornée après l'inspection, à lui envoyer une « ultime mise en garde » sans prendre de mesures effectives de contrôle. L'année suivante, cet établissement dilapida lesdits titres dans des opérations malheureuses de Bourse).

CRÉDIT A MOYEN TERME

Le rapport du Crédit national donne les renseignements suivants concernant l'évolution au cours de l'année 1963 des crédits d'équipement et à l'exportation :

L'évolution du montant des engagements nouveaux pris au cours de chacune des cinq dernières années est la suivante :

Exercice 1959.	2 386 000 000 F
— 1960.	2 275 000 000 F
— 1961.	2 260 000 000 F
— 1962.	3 208 000 000 F
— 1963.	3 216 000 000 F

En 1963, les réductions et annulations d'engagements ont atteint, pour l'ensemble des opérations, un total de 2 457 millions de francs. L'excédent des engagements par rapport aux réductions et annulations a été de 760 millions de francs. Ainsi, le total des engagements en cours a-t-il été porté de :

7 921 millions de francs au 31 décembre 1962
à 8 681 millions de francs au 31 décembre 1963

Cet encours de 8 681 millions se rapporte à concurrence de 5 815 millions aux crédits d'équipement et de 2 866 millions aux crédits à l'exportation. Il ne comprend pas le montant des crédits d'équipement à moyen terme engagés par les banques sur la signature de la C. N. M. E., soit au titre de l'article 8 des statuts de cet établissement (crédit professionnel mutuel), soit en faveur d'entreprises du secteur public. Ces opérations ont également accusé une progression sensible et le montant des avals de la C. N. M. E. que le Crédit national était susceptible de mobiliser est passé de 4,3 milliards le 31 décembre 1962 à 4,9 milliards environ le 31 décembre 1963 dont 1,4 milliard au titre du crédit professionnel mutuel.

De son côté, le rapport de la Banque de France donne les indications suivantes sur l'évolution des différents crédits à moyen terme et sur le montant de ces crédits réescomptés à la Banque de France.

	ENCOURS TOTAL			PORTEFEUILLE DE LA BANQUE		
	31 décembre 1961	31 décembre 1962	31 décembre 1963 (1)	31 décembre 1961	31 décembre 1962	31 décembre 1963
	(en millions de F)					
<i>Crédits à la construction</i>						
— Prêts spéciaux	8 880	9 750	9 920	6 326	7 366	7 440
— Autres crédits.	1 970	2 560	3 480	168	120	675
<i>Crédits d'équipement</i>						
— Entreprises nationalisées.	3 510	3 580	3 580	3 082	2 479	913
— Secteur industriel et commercial privé	3 750	4 550	5 260			
— Secteur agricole et divers.	1 980	2 230	2 520			
<i>Financement des ventes à l'étranger.</i>	1 590	2 220	2 640	1 498	2 113	2 584
TOTAL.	21 680	24 890	27 400	12 031	13 074	12 402

(1) Chiffres provisoires.

La décomposition des crédits utilisés recensés par la Centrale des Risques de la Banque de France donne l'évolution des crédits à moyen terme jusqu'au 30 juin 1964.

	EFFETS commerciaux	CAISSE des marchés	MOYEN terme	CRÉDITS mobilisables	CRÉDITS non mobilisables	TOTAL
	(en millions de F)					
31 décembre 1960.	17 022	1 295	23 601	9 009	12 530	64 357
31 décembre 1961.	18 824	1 105	25 130	12 697	15 705	73 461
31 décembre 1962.	21 023	1 272	28 746	15 405	19 573	86 019
31 décembre 1963.	24 743	1 332	31 114	17 236	24 096	98 521
30 juin 1964.	24 903	1 417	32 485	16 902	27 360	103 067

Dans notre dernière chronique nous avons remarqué que l'augmentation des encours bancaires avait surtout porté sur les crédits non mobilisables et nous avons expliqué cette particularité en indiquant que la plupart des crédits mobilisables ne l'étant plus que dans une faible mesure par suite des restrictions de crédit, les banques avaient plus d'avantage à accorder des crédits non mobilisables sur lesquels elles percevaient des intérêts et commissions plus élevés. Ce mouvement s'est continué au cours de la période sous revue comme d'ailleurs

nous l'avons déjà constaté en étudiant le compte « Comptes courants » à l'actif de la situation des banques.

Nous avons signalé, dans une précédente chronique, les raisons pour lesquelles les chiffres donnés dans les trois tableaux précédents ne concordaient pas entre eux.

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (1)

Ainsi que nous l'indiquions dans notre dernière chronique arrêtée au 3^e trimestre 1963, l'année 1963 avait commencé pour le marché monétaire sous le signe de l'abondance et de la facilité, mais, par la suite, en raison des mesures de restrictions, les marges des trésoreries bancaires devinrent très étroites, et le marché subit de violents et fréquents à-coups, tant contre effets privés que contre effets publics.

L'augmentation du taux d'escompte de la Banque de France de 3,5 à 4 % réalisée le 14 novembre n'eut qu'une répercussion modérée sur la tenue du marché monétaire au cours de ce mois. Seul, le dernier jour du mois marqua une véritable tension (6 1/4 %).

Décembre fut calme, les taux revenant à 4-4 1/4 % au milieu du mois, pour brusquement monter à 6 1/2 % et atteindre 7 et 8 % les derniers jours du mois.

Après cette flambée des taux, qui se produit d'ailleurs tous les ans fin décembre et début janvier, le système bancaire a bénéficié jusque vers le 20 février d'une relative facilité, et les taux de l'argent au jour le jour contre effets privés sont revenus de 7 à 4 1/8 après être descendus à 3 % entre le 20 et le 24 janvier.

Pendant cette période, les prêts à court terme évoluaient avec plus de souplesse, se situant aux environs de 4 1/2 % pour un mois et 4 3/4 % pour trois mois.

Toutefois, lors de l'échéance de fin février, des difficultés de trésorerie éprouvées par beaucoup de banques ont amené une tension des taux du jour le jour (5 5/8 % de moyenne entre le 28 février et le 10 mars) et les recours à l'Enfer (5 %) et au Super-enfer (6 %) ont été importants, de même que les appels à l'Open-Market.

Une légère baisse, avoisinant le taux de la Banque (4 %) s'est manifestée entre le 16 et le 20 mars, mais ensuite jusqu'à la fin du mois, et même au delà, les taux plafonnaient à 6 et 6 1/8 %.

L'argent à un mois s'élevait à 5 3/4 % (contre 4 1/2 % le mois précédent) en prévision de la cascade d'échéances prévues pour avril : versement au Trésor du solde de l'emprunt d'État, paiement de l'impôt sur les sociétés, règlement de l'emprunt du Crédit national, etc.

Effectivement, au cours du mois d'avril, la tension a continué à s'accroître : le taux du jour le jour n'est jamais descendu au-dessous de 4 1/8 % et a atteint 6 1/2 % les jours de pointe.

Les autorités monétaires se sont efforcées, par l'utilisation de toutes les ressources techniques à leur disposition, de faciliter les échanges de liquidités aux établissements afin d'éviter les surenchères sur les taux, mais les besoins étaient cependant trop élevés pour éviter les recours à l'Enfer et au Super-enfer.

En mai, la situation s'est singulièrement aggravée. Jamais, depuis 1958, la tension ne s'était maintenue à un tel degré, pendant aussi longtemps.

La moyenne du mois ressortait à 6,28 % ce qui était un record, et les taux de l'argent à un mois et trois mois ont atteint respectivement 6 3/8 et 6 5/8 %.

Le 4 juin, le Conseil national du Crédit décida de porter de 6 à 7 1/2 % le taux du

(1) Nous devons ce paragraphe à la plume compétente de notre ami et collègue M. BERSTÈNE.

Super-enfer et abaissa, à titre temporaire, le taux minimum du coefficient de trésorerie de 36 à 34 % pour l'échéance de fin juin et à 33 % pour fin juillet, le retour à 36 % étant prévu pour la fin août.

Grâce à cet assouplissement, le marché monétaire s'est assez vite détendu. C'est seulement les 29 et 30 juin, qu'en raison des retraits massifs pour les vacances et du règlement de l'emprunt E. D. F. la tension s'est de nouveau fait sentir, mais sans aucune exagération (5 1/2 % maximum), les autorités de tutelle étant intervenues pour faciliter l'échéance.

Du 8 juillet au 27 juillet le marché a connu une accalmie (5 %) pour remonter à 5 3/8 % le dernier jour du mois, taux qui n'a pas été dépassé.

L'argent à terme a oscillé entre 5 1/8 et 5 1/4 % pour un mois, 5 1/4 et 5 3/8 % pour trois mois.

En août, le marché qui connaît habituellement une accalmie en cette période de l'année, ne s'est pas détendu aussi rapidement qu'on pouvait le supposer.

Le taux du jour le jour n'est revenu au-dessous de 5 1/8 % que le 12 et ce n'est que le 18 qu'il est tombé à 4 1/8 % pour remonter à 5 3/8 % le 31.

Mais la perspective du relèvement à 36 % du coefficient de trésorerie le 31 août n'a permis aucune détente sensible sur l'argent à terme qui a valu : 5 1/8-5 3/16 % un mois 5 1/4-5 3/8 % trois mois.

En septembre, malgré le reflux des masses importantes de billets sortis en juin et juillet, les banques, après le relèvement à 36 % du coefficient de trésorerie à l'échéance de fin août, n'ont pas pu reconstituer leurs ressources, et ainsi réduire leurs engagements à la Banque de France, au-dessous de leurs plafonds.

Après être descendu et s'être maintenu pendant trois jours à 4 1/8 %, la lourde échéance fiscale du 15 s'est rapidement fait sentir, et, dès le 18, le taux de l'argent au jour le jour atteignait 4 1/2 % puis s'élevait progressivement jusqu'à 5 1/2 %.

Le mois d'octobre a été marqué par deux décisions particulièrement importantes du Conseil du Crédit :

1^o le 9 octobre le coefficient de trésorerie a été ramené de 36 à 34 % pour les échéances de fin octobre, fin novembre et fin décembre;

2^o le 14 octobre le plancher des certificats de trésorerie dans le cadre du coefficient a été ramené de 10 à 7,5 %.

L'argent au jour le jour est rapidement revenu de 5 1/2 à 4 % contre effets privés, les pensions 1 mois et trois mois ont suivi le mouvement pour s'établir respectivement à 4 1/2 et 4 3/4 %.

Le cap de l'échéance de fin octobre a été franchi sans aucune tension particulière, grâce aux mesures exposées ci-dessus.

La décision prise le 21 octobre par le Trésor de suspendre l'émission des bons à intérêt progressif destinés à la clientèle particulière n'a eu aucune répercussion sur le marché monétaire, mais elle a eu une influence heureuse sur le marché financier.

Le marché des bons du Trésor s'est amenuisé tout au long de la période sous revue, par suite du coût élevé du financement. Les taux des pensions au jour le jour ont généralement évolué entre 3 1/8 et 3 1/2 % jusqu'à la fin 1963 et entre 1 % et 4 % pendant les premiers mois de 1964.

A partir du 15 janvier 1964 un nouveau dispositif d'émission des effets publics a été mis en place :

les bons du Trésor destinés aux « planchers » sont de nouveau émis à guichet ouvert et à taux fixe (3 1/8 % à 2 ans) sous la dénomination de « certificats de trésorerie », mais

uniquement sur justification d'un besoin du « plancher » tandis que de nouveaux « bons du Trésor » à un an de date sont mis aux enchères à titre d'investissements libres.

(Les adjudications ont varié de 3 5/16 à 3 1/2 %.)

En terminant cet exposé, il y a lieu de souligner que si le taux de 5 1/2 % pour l'argent au jour le jour contre effets privés n'a jamais été dépassé depuis le mois de juillet, cela est dû aux interventions souples et appropriées de l'Institut d'Émission qui semble avoir préféré réduire la tension par cette technique modulée, plutôt que par une adaptation du dispositif d'encadrement du crédit.

STATISTIQUES DES QUESTIONS MONÉTAIRES

a) *Circulation des billets de banque.* — Au 31 décembre 1963, le montant des billets en circulation s'élevait à 55 781 millions, contre 50 082 millions à la fin de 1962 et 44 348 millions à la fin de 1961. La progression enregistrée pendant l'année, soit 5 699 millions, est légèrement inférieure à celle de l'exercice précédent, qui avait été de 5 734 millions. En valeur relative, elle n'atteint que 11,4 % contre 12,9 % en 1962.

b) *Évolution de la masse monétaire :*

(Montants en milliards de francs à la fin des mois indiqués)	DÉCEMBRE 1962	DÉCEMBRE 1963	AOUT 1964
Billets en circulation	50,08	55,78	57,42
Monnaies divisionnaires en circulation	1,48	1,77	1,88
Dépôts à vue	79,14	92,21	95,42
(dans les banques)	(61,57)	(72,15)	(74,84)
(aux comptes courants postaux, au Trésor et à la Banque de France)	(17,57)	(20,06)	(21,08)
Disponibilités monétaires	130,70	149,76	154,72
Comptes spéciaux	2,92	3,94	4,76
Dépôts à terme	10,96	10,63	11,59
TOTAL DES DISPONIBILITÉS MONÉTAIRES ET QUASI MONÉTAIRES	144,58	164,33	171,07
Or et devises (net)	20,06	24,22	26,46
Créances sur le Trésor public	37,55	41,33	45,56
Crédits à l'économie financés par les banques et la Banque de France	87,64	98,34	98,35
TOTAL	145,25	168,89	170,37
Divers	-0,67	+0,44	+0,70
TOTAL DES CONTREPARTIES	144,58	164,33	171,07
Ensemble des crédits à court terme et des crédits à moyen terme financés par le système bancaire, les organismes spécialisés et les établissements financiers	91,97	103,97	108,56
Indice des mouvements de billets aux guichets de la Banque de France rapporté à l'indice de la circulation moyenne (en indices base 100 en 1958)	99,9	93,8	84,6
Indice des présentations commerciales en chambres de compensation rapporté à l'indice des dépôts à vue dans les banques (en indices base 100 en 1958)	91,4	88,6	90,1
Indice général des prix de gros (base 100 en 1949)	192,8	200,3	196,3
Indice national des prix à la consommation des familles de condition modeste (250 articles base 100 en 1962)	101,7	106,9	108,4
Indice d'ensemble de la production industrielle (sans bâtiment, base 100 en 1959)	132	143,—	
Indice de la production industrielle corrigé des variations saisonnières (sans bâtiment, base 100 en 1959)	123,5	134,5	

Ainsi, au cours des huit premiers mois de l'année 1964, le total de la masse monétaire a progressé de 4,1 % contre 7,9 % pendant la même période de 1963.

Pendant l'année 1963, pour la première fois depuis 1958, l'expansion de la masse monétaire s'est ralentie; elle a atteint 13,7 % au lieu de 18,2 %.

« Cette tendance nouvelle, écrit le rapport du Conseil national du Crédit, est pour une large part la conséquence du ralentissement même du développement des crédits à l'économie à la suite des mesures prises dans le domaine de la politique du crédit. L'effet de ces mesures eût été encore plus sensible sans les entrées nettes de devises et les recours du Trésor à certaines ressources monétaires. »

c) *Évolution du marché du franc et de l'or.* — Au cours de la période sous revue, le franc français a fait preuve d'une grande fermeté et l'or en pièces n'a pas varié sauf pendant le troisième trimestre de 1964 où il s'est établi en baisse sur le cours correspondant de la même période de 1963.

Cours du franc suisse à Paris sur le marché parallèle

Cours officiel . 1,12	
Cours moyen du marché parallèle en 1963 : 1,13	
1963	
Octobre	1,14
Novembre	1,14
Décembre	1,14
1964	
Janvier	1,14
Février.	1,13
Mars.	1,13
Avril.	1,13
Mai	1,14
Juin.	1,13
Juillet.	1,13
Août.	1,13
Septembre	1,13

Cours du louis sur le marché de Paris

Moyenne 1963 : 41,60	
1963	
Octobre	42,30
Novembre	42,67
Décembre	42,68
1964	
Janvier	42,62
Février.	42,62
Mars.	42,67
Avril.	42,45
Mai.	42,11
Juin.	41,70
Juillet.	41,89
Août.	42,11
Septembre.	41,83

d) *Remboursement des avances de la Banque de France à l'État.* — En janvier 1964, par suite de l'affectation à l'amortissement du poste « Avances à l'État » d'une somme de 123 millions de francs représentant, à concurrence de 100 millions de francs, le dividende de la Banque de France à l'État, y compris la retenue à la source sur le revenu de valeurs immobilières y afférente, et pour le solde, soit 23 millions de francs, les bénéfices du Fonds de Stabilisation des Changes pour l'année 1963, le plafond des « Avances à l'État » s'est trouvé ramené à 4 milliards 327 millions de francs.

Pierre CAUBOUÉ